66e ANNEE (7e SÉRIE) N° 31 2 AOUT 1956

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine honoraire de Langres
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. L'Eglise est-elle l'Occident ? — II. Le Stalinisme sans Staline. — III. La Corse. — IV. La Civilisation américaine d'aujourd'hui. — V. Le message ignatien et notre temps. — VI. Le Masque de fer. — VII. Où en est le pèlerinage d'Ars. — VIII. Les reliques de S. Benoît. — IX. Aux origines de la vie — X. La Birmanie. — XI. Hommage au R. P. Cadière.

I

L'Eglise est-elle l'Occident ?

Dans les perspectives actuelles, il semble que le monde soit divisé en deux blocs : est - ouest. L'Occident a ses idées, sa politique, son économie, ses alliances. L'Orient prend presque en toutes choses le contre-pied de l'Occident. Quelle est, dans cette situation tendue, la position de l'Eglise ? Un numéro entier du périodique *Recherches et Débats*, celui de mai 1956, est consacré à l'étude de cette grave question. Nous ne pouvons, ici, dans une brève recension, analyser tous les articles dûs à divers collaborateurs qui se trouvent réunis dans ce Cahier. Il y est question de l'Eglise dans l'Inde, en Chine, au Japon, dans l'Amérique latine. On y traite de « l'attente des musulmans » en face de l'Eglise. Tout serait à lire et à méditer. Nous nous en tiendrons aux généralités fondamentales.

Dans une première étude, M. P. H. SIMON examine le problème essentiel : « *Qu'est-ce que l'Occident* » *?* Et il répond en substance, que « le génie de l'Occident ne peut être caractérisé par une alternative ». Il n'est ni uniquement actif, ni contemplatif, ni uniquement rationnel, ni mystique, etc. Il est en effet les deux à la fois. Il peut se définir « par une simultanéité, par une tension, par la volonté de tenir les deux bouts de la chaîne, de maintenir ensemble toutes les postulations de l'intelligence et du cœur. »

Sans doute, chaque occidental n'a pas nécessairement tout cela. Mais les grands hommes de l'Occident sont en dialogue constant entre eux, en discussion, et il faut les entendre l'un après l'autre, — S. Thomas puis S. Bonaventure ou Scot et Occam, Pascal ou Voltaire, Bossuet ou Richard Simon, Hegel ou Kierkegaard, Marx ou Nietzsche, etc. — pour avoir une idée complète de l'Occident. L'Occident est à la fois analyse patiente et subtile, synthèse vaste et grandiose.

Et l'Eglise ? C'est DANIEL-ROPS qui se pose la seconde question : « *L'Eglise est-elle l'Occident ?* » Sur ce point, on ne peut répondre sommairement. Il y a la théorie et il y a les faits. Sur le plan théorique, aucun doute n'est possible. L'Eglise est catholique, ce qui veut dire : universelle. L'universalisme chrétien ne peut faire de doute pour personne. C'est à tous les hommes que le Christ a envoyé ses apôtres. Mais l'universalité ne peut détruire l'unité. Et pour l'unité, il faut un centre. Une prépondérance du centre est par suite inévitable. Comme on va le voir, c'est en ce sens que l'Eglise peut être dite occidentale.

Survolons en effet les siècles, depuis le Christ, avec Daniel-Rops. Le premier tournant fut la rupture de l'Eglise avec le judaïsme intransigeant. S. Paul fut alors l'agent de la volonté divine. Il ouvrit les portes aux Gentils et l'on peut dire qu'il força la main, sur ce point, à S. Pierre lui-même. Or, l'action de S. Paul s'exerce, géographiquement, dans le sens est-ouest. Il pousse vers l'Occident. S. Pierre s'établit à Antioche d'abord, puis à Rome. L'Eglise sera donc désormais romaine. Mais cela ne l'empêchera pas d'être catholique, c'est-à-dire universelle. Le christianisme s'étend d'abord à tout le monde romain, mais il ne peut s'y enfermer. Que serait - il arrivé si l'action d'un S. Thomas, dont le détail est malheureusement entouré de légende, avait égalé celle d'un S. Paul ? On ne saurait le dire. Mais le fait qu'un S. Thomas ait poussé vers l'est indique bien une volonté des apôtres de ne pas enfermer le message de la rédemption dans les limites de l'Occident.

Voyons l'Eglise aux prises avec les barbares. Elle ne perd pas son temps à gémir. Elle « passe aux barbares », quand il le faut. Malheureusement, l'orient chrétien, lui, ne se dégage pas suffisamment de ses chaînes racistes et politiques. Le schisme qui divise encore l'Eglise, le schisme de Cérulaire est une déficience d'esprit universaliste. « Ce que l'Eglise entière y a perdu n'est que trop évident : l'Orient abandonné par l'Occident, sapé par l'Islam, bientôt déchu de son rôle de bastion. L'effort, souvent admirable, des chrétiens orientaux pour faire pénétrer l'Evangile dans l'Asie, limité dans son développement, et trop souvent obéré par l'hérésie... »

Il est cependant incontestable que l'Eglise romaine a gardé l'idéal de catholicité que le Christ lui avait légué. On le vit bien lors des découvertes du XVe siècle et des siècles suivants. Les missionnaires suivirent de près les conquistadors. Mais ici encore, le danger apparut très vite et ce danger était le particularisme nationaliste. On pouvait se

borner à imposer l' « occidentalisme » aux pays neufs qu'on évangélisait.

« Dans l'Inde, on arrivera à une telle confusion que de braves catéchumènes s'entendaient demander, non pas : « veux-tu être chrétien ? » mais : « veux-tu entrer dans la caste des Pranguis, des Portugais ? »

Le « patronat » lusitanien ou espagnol ne pouvait manquer de susciter de grosses difficultés à l'universalisme chrétien. Heureusement, cet universalisme vivait dans les cœurs vraiment apostoliques. Un François-Xavier, travaillant sous l'inspiration directe du génial fondateur saint Ignace, entendait bien libérer le christianisme des servitudes occidentales. Un père Matteo Ricci, « mandarin du Christ », un père de Nobili, se faisant « brahme parmi les brahmes », les jésuites du Paraguay et d'Uruguay, sont autant d'exemples mémorables dans le sens universaliste. Cela ne veut pas dire que ces exemples étaient toujours compris et approuvés ou du moins non combattus. Il y eut des controverses, il y eut la délicate question des « rites malabares » ou « chinois ».

Et ces erreurs furent durement sanctionnées par les événements :

« Au Japon, en Ethiopie, si le catholicisme finalement échoua, ce ne fut pas pour d'autres raisons que l'opposition de ce qu'on pourrait appeler un certain « nationalisme chrétien », le Christianisme occidentalisé. »

Et cependant l'Eglise, ébranlée par la révolution protestante, en partie sécularisée par la crise de la Renaissance, réussit à se ressaisir et à se réorganiser. Une très grande date, après la clôture du Concile de Trente, en 1563, c'est la date de 1622, où « un pape peu connu, mais génial, Grégoire XV, institua la Congrégation *De propaganda fide* ».

En principe, ce que voulait ce grande pape, c'était de reprendre en main la grande tâche d'apostolat voulue par le Christ, en la dégageant des nationalismes colonialistes.

En résumé, au terme du survol de nos vingt siècles de christianisme, que voyons-nous ? D'une part, en vertu des forces agissant dans l'histoire et dans la géographie, l'Eglise a été plus ou moins occidentalisée.

« Mais d'autre part, il a toujours existé un courant d'authentique universalisme, qui a cherché à maintenir vivant l'idéal d'un christianisme où il n'y a plus, authentiquement, ni Grecs, ni Juifs — ni Blancs, ni Noirs, ni Jaunes, ni Rouges. »

Or, l'évolution actuelle du monde exige de l'Eglise une prise de position de plus en plus catégorique. Sans doute, on est bien obligé de reconnaître un certain « Crépuscule des nations blanches ». On entend résonner, de temps à autre et çà et là, le glas de l'Occident. Sans doute, en dépit de ce que pensent ou disent — ou clament — des voix irritées venant de Chine, d'Inde, des pays arabes, le monde occidental, y compris le monde extrême-occidental, l'Amérique conserve pour un temps, une avance technique immense. Mais ce n'est pas sur cet avantage que l'Eglise consentira jamais à s'appuyer. C'est pourquoi nous applaudissons aux initiatives des papes qui ont créé des clergés indigènes, appelé à l'épiscopat et même au cardinalat des hommes de couleur, et aux gestes du genre de celui que vient d'accomplir le cardinal Gerlier allant sacrer un évêque noir au centre de l'Afrique.

Conclusion de Daniel-Rops :

« Fénelon, dans une page vraiment prophétique, parlant des missionnaires, a évoqué un possible « transfert du Christianisme ». A un Occident, comme à une Amérique et à une Russie, également ravagés par les bombes atomiques, des missionnaires venus du Ruanda auront-ils un jour à rapporter le message d'espérance ? Cauchemar ? Peut-être. Mais aussi leçon... »

II

Le Stalinisme sans Staline

Où commence l'Occident ? On ne le sait plus très bien depuis les envahissements de ce nouveau Gengis-Khan que fut Staline. Mais que signifie ce qu'on appelle la « déstalinisation », sinon la liquidation d'une tyrannie orientale telle que l'histoire n'en avait peut-être jamais connue ? Les revues s'interrogent sur ce mouvement, sur le fameux rapport de Khrouchtchew, au XX^e Congrès du communisme. Tout le monde voit bien qu'il y a là quelque chose d'énorme et de mystérieux, quelque chose de démesuré et de menaçant, quelque chose que l'Occident cherche en vain à comprendre. Boris Souvarine, dans la *Revue de Paris*, de juin 1956, sous le titre : « *Le Stalinisme sans Staline* » et Gaston Riou, dans *Hommes et Mondes* de juin également, sous le titre : « *Lénine et Staline* », essaient de dégager quelques points incontestables du fatras des discussions autour de l'événement.

Pour Boris Souvarine, deux faits sont à retenir : Staline fut authentiquement un monstre. Khrouchtchew, dans son rapport, a buriné son portrait pour l'histoire. Et quel est ce portrait ?

« Terreur et torture, écrit Souvarine, ces deux mots résument les moyens de l'omnipotence de Staline et expliquent la légende fantastique de son omnipotence, imposée par une police implacable. »

Staline est une émanation de la démesure, du fanatisme, de l'égoïsme, de la ruse, de l'immoralisme qui caractérisent « l'Orient ». Khrouchtchew a dévoilé sans pitié la légende qu'il avait voulu créer à son sujet, pour confisquer l'histoire. Comme dit Gaston Riou, « cet ancien séminariste avait le droit de penser que, dans une société qui nie toute transcendance, un dieu, ça se fabrique ». Et il avait tout fait pour être un dieu au sein du communisme. Il y avait presque réussi. Même des « occidentaux », tels que nos communistes italiens ou français, avaient accueilli le nouveau culte. Il leur est dur d'y renoncer. Mais Khrouchtchew a éprouvé le besoin de déboulonner l'idole. Il s'est montré impitoyable. Il s'en est pris même aux talents militaires du « maréchal » Staline. Il assure qu'en se faisant passer pour le héros de cette ville qu'il faudra bien débaptiser un jour : Stalingrad, il a falsifié les annales de la révolution. Il dévoile ses lourdes erreurs, son incapacité, son ignorance, sa poltronnerie, ses prétentions folles, sa responsabilité dans l'impréparation de l'armée, dans l'incurie, dans la gabegie, dans l'impéritie qui ont coûté à la Russie des millions de morts.

Il paraît que les révélations de Khrouchtchew, sur certains points, ont été si terrifiantes, si inattendues, si désespérantes que certains congressistes se trouvèrent mal à les entendre ! Il a insinué que Staline ne fut pas étranger à l'assassinat de Serge Kirov et à la mort de Maxime Gorki. Or, le premier de ces crimes servit de prétexte à Staline pour faire massacrer des foules à Léningrad et à déporter plus de 100.000 habitants de cette ville en Sibérie. Et la mort de Gorki précéda de peu les trois hallucinants « procès en sorcellerie » qui permirent à Staline d'humilier, de déshonorer et d'exterminer presque tous les compagnons de Lénine.

Khrouchtchew n'a pas dit si Staline lui-même ne fut pas finalement poussé dans la mort par ses propres collaborateurs, toujours tremblants devant lui pour leur peau. Un jour ou l'autre, cela se saura !

Voilà le premier point que Souvarine met bien en relief. Mais le second point, à ses yeux, ne fait pas de doute non plus, *c'est que le stalinisme continue,* bien que sans Staline. Les maîtres actuels de la Russie veulent bien faire une confession publique ou semi-publique, mais ils n'ont ni la contrition, ni le ferme-propos. Ils ont eu peur sous Staline, mais ils se cramponnent à l'œuvre de Staline. La haine de cet homme devant qui ils ont tremblé ne les conduit pas jusqu'à un reniement de ses méthodes, de ses sinistres conquêtes, de sa tyrannie antidémocratique. Tout cela est typiquement *oriental !* Aucun respect de la vérité objective, de la dignité humaine, de la liberté de la personne. Gaston Riou, lui, fait très bien voir comment le fait d'opposer Lénine à Staline est révélateur de cette mentalité orientale.

« A cette heure, écrit-il, la propagande officielle de Moscou, incomparable d'habileté, déforme à plaisir Lénine, pour le présenter comme l'antithèse de Staline. Pour moi, l'un et l'autre furent de grands chefs *asiates* — c'est moi qui souligne — comparables à Gengis-Khan. »

Et pour le démontrer, il rappelle quelques traits incontestés de la vie de Staline. En 1921, date qui marque le sommet de sa vie, Lénine noie dans le sang la révolte des marins de Kronstadt, qui réclament l'application des principes démocratiques. Il donne l'ordre de les exterminer jusqu'au dernier et ils étaient environ 15.000. L'ordre est exécuté. Et Lénine, parlant de l'opposition, écrit alors:

« La prison est le seul lieu qui convienne pour les mencheviks et les socialistes-révolutionnaires, avoués ou déguisés... Quoi qu'en disent les beaux parleurs et les hypocrites, *la terreur est le seul moyen de gouverner...* »

Que nous sommes loin d'un Napoléon déclarant : « Avec l'état de siège, le premier imbécile venu peut gouverner ! »

Ecoutons de nouveau Lénine, tyran asiate :

« Quand le menchevik nous dit : « Vous faites marche arrière, bravo ! je vous approuve ! » nous répondons que nos tribunaux révolutionnaires sont là pour condamner à mort le menchevisme, ou bien qu'ils ne servent à rien... Quand il nous dit : « La Révolution est allée trop loin ; permettez-nous de vous rappeler qu'il y a longtemps que nous vous avions prévenus », nous répondons : « Et nous, permettez-nous de vous coller six balles dans la peau pour parler de la sorte. »

Quand on lit ces lignes, on voit bien que Khrouchtchew en opposant Lénine à Staline se moque de nous et de son peuple. Lénine, comme Staline, était bien résolu à conserver le pouvoir et par tous les moyens. Il fut terrassé par la maladie. Staline a pu donner toute sa mesure pendant 28 ans ! L'un ne vaut pas mieux que l'autre.

Mais tout le monde se demande : pourquoi cette opération appelée la « déstalinisation » ? Pour rattraper Tito ? Peut-être. Mais en risquant de perdre Togliatti et Thorez ! Les hypothèses vont leur train. Les uns pensent que la Russie tremble devant la Chine, son amie d'aujourd'hui et son ennemie de demain, et qu'elle veut créer un fédéralisme communiste, dont Tito prendrait la tête. Les autres estiment que la Russie, pour devancer l'offensive de la Chine, songe à se donner des airs pacifistes par la démobilisation en masse de troupes moins sûres et qu'elle prépare « une guerre-éclair atomique ». En ce cas, l'hypothèse émise plus haut par Daniel-Rops pourrait se réaliser : destruction réciproque de l'Occident et de l'Orient, et nouvelle évangélisation partant du Ruanda ! Dans *Perspectives,* J. Gascuel estime que le gouvernement de la terre se dirige vers une *dyarchie,* mais en attendant une *monarchie !* L'est et l'ouest sont aux prises. Un jour ou l'autre, cela éclatera. Une telle tension ne peut durer indéfiniment. De tout côté l'incendie couve. Cela aboutira à une « table rase » atomistique. Tout le monde s'accorde à penser que l'avenir n'est pas rose.

Sans essayer d'aller aussi loin dans les visions de l'avenir, nous pouvons bien dire que la soi-disant « déstalinisation » n'est qu'une sinistre plaisanterie, comme les sanglantes répressions de Poznan viennent bien de le montrer.

« Tant que durera, dans l'empire communiste, écrit Boris Souvarine, le monopole du parti unique, et, dans ce parti, l'autorité suprême indiscutable de la « direction collective » ; tant que les droits de l'homme n'y seront pas garantis et que l'individu ne pourra rien contre l'Etat divinisé ; tant que le prétendu « marxisme-léninisme » sera intangible avec tous les dogmes irrationnels et inhumains qu'ils comporte — on doit savoir une fois pour toutes que cette doctrine, incompatible avec la faculté de penser, reste un succédané du stalinisme. »

Donc, pas d'illusion, le drame suit son cours.

III
La Corse

Bon gré, mal gré, nous sommes tous plongés dans une atmosphère d'Apocalypse ; la France, aux prises avec le fanatisme arabe, plus que d'autres pays peut-être. Elle a donc besoin de regrouper toutes ses énergies, de faire appel, et le plus vite possible, à toutes ses ressources, d'alerter tous ses vrais fils. En ce sens, on ne peut qu'approuver *La Revue des Deux Mondes* de consacrer toute une série d'articles, depuis le 1er juillet 1955, à « *la France vivante* », c'est-à-dire à une description animée et exacte des diverses provinces qui composent la France. Nous n'avons pu ici analyser cette longue série d'articles, mais nous en donnerons une idée en traitant de l'une des parties les plus pittoresques mais peut-être aussi les plus délaissées de notre pays : *la Corse.*

L'article a paru au n° du 15 juin, et il est signé d'un grand nom corse : E. Arrighi de Casanova.

Dès la première page, l'auteur ne dissimule pas son sentiment :

« Quel que soit, écrit-il, le secteur — de Corse — vers lequel l'attention se porte, c'est une impression de délabrement et d'abandon qui se dégage. »

C'est triste, mais il faut le dire. La plaine orientale de Corse, en bordure de la mer Tyrrhénienne, fut jadis « le grenier de Rome ». Même si la légende a un peu embelli les faits, il est sûr qu'il y avait là des villes importantes, Mariana et Aleria, dont l'une a entièrement disparu et dont l'autre n'offre plus que des vestiges d'antique splendeur. Partout, les cultures ont reculé. Partout le maquis a envahi les vallées les plus fertiles. Au total, les cultures couvrent à peine 3 % du territoire. Un tel chiffre en dit long ! Les forêts, il est vrai, représentent 21 %, mais elles sont, elles aussi en régression. Les bergers, périodiquement, allument des incendies, pour se créer des pâturages, bien que cela soit très rigoureusement interdit. De magnifiques châtaigneraies sont menacées de la maladie de l'encre, et les oliviers de la région de Calvi, Calenzana, Ils-Rousse, sont atteints par une mouche qui stérilise les arbres !

La principale production de la Corse est le lait de brebis : 90.000 hectolitres par an, classant la Corse au troisième rang des départements français, sous ce rapport. La production fromagère alimente, pour une part importante, les caves de Roquefort, et apporte l'aisance aux bergers, qui sont en passe de devenir les gens les plus fortunés de l'île. Mais il faudrait organiser un régime des pâturages, peut-être aussi remplacer les troupeaux de chèvres, trop répandus dans l'île, par des troupeaux de brebis.

Au point de vue de l'industrie, la Corse est très pauvre. Une usine de tanin, une mine d'amiante, quelques scieries, une fabrique de cigarettes peu prospère, et c'est tout. Au début du siècle, des hauts fourneaux fonctionnaient à Bastia, à Solenzara, et l'on y traitait le minerai de fer de l'île ou celui de l'île d'Elbe, toute proche. Mais tout cela est abandonné. Pour l'année 1954, croirait-on que l'on n'a utilisé en Corse que 246 tonnes de charbon, contre 12.000 dans les Hautes et Basses-Alpes ?

Le déclin économique de la Corse est flagrant. Sans doute, la malaria, qui régna si longtemps sur la côte orientale, explique l'abandon des terres de cette région. Mais depuis que les Américains y ont passé, lors de la dernière guerre, ils ont travaillé à la destruction des moustiques. Après la guerre, nos services agricoles les ont relayés. La malaria est pratiquement jugulée. Mais les populations qui s'étaient réfugiées dans les montagnes, soit pour éviter la contagion de la plaine, soit en raison des luttes de clans obligeant les habitants à se percher sur les hauteurs pour se défendre, ne sont pas encore descendues de leurs promontoirs pittoresques, mais peu commodes pour la culture.

D'autre part, il se produit un exode constant vers le continent. Tout ce que l'île produit de jeunesse intelligente et hardie se porte vers la métropole, à la recherche de situations avantageuses, voire brillantes. Les Corses sont désormais répandus non seulement dans la métropole, mais dans la plupart de nos pays d'outre-mer. Bien souvent, ils ont été les pionniers de la grandeur française.

« A tous les grades de la hiérarchie administrative ou militaire, et spécialement dans ces postes subalternes où les particularismes de leur caractère et le pittoresque de leur langage les ont fait voir et trop souvent juger à travers la caricature d'eux-mêmes, ils n'en ont pas moins constitué l'un des fondements solides de notre expansion. »

Malheureusement, ce n'est pas toujours que leur exode se justifie aussi bien. Il en est trop qui partent pour le continent, sans savoir ce qu'ils y feront, et qui n'y rencontrent que l'incertitude, la misère parfois, la perversion aussi et la chute dans le gangstérisme.

De toutes façons, il est sûr que la Corse se dépeuple. J'ai sous les yeux une statistique datant de 1830. La Corse comptait alors 195.407 habitants. Le *Larousse du XX^e^ siècle*, vers 1930, donne le chiffre de 289.000. Actuellement, l'article que nous analysons, estime le total de la population à 160.000. Un Corse très bien informé et qui a étudié de près la question, assure que ce chiffre doit être réduit à 140.000. En moins de 30 ans, la population aurait donc baissé de moitié... Et encore, le déchet du nombre serait encore bien plus grand si beaucoup de Corses, ayant « fait carrière sinon fortune » sur le continent, ne venaient finir leur vie au pays de leur enfance. On a pu dire, non sans ironie : « La Corse exporte des fonctionnaires et importe des retraités ». La plupart des percepteurs de Corse, sinon tous, ont bien plus d'argent à verser aux retraités ou allocataires de toute nature, qu'ils n'en reçoivent des habitants pour les impôts. Ces revenus d'un genre spécial, dépensés sur place, contribuent sans doute à faire vivre la population à un certain niveau décent, mais ils ont l'inconvénient grave de faire considérer l'économie locale, comme un appoint sans intérêt, et c'est ce qui fait comprendre que les exploitations archaïques qui subsistent dans l'île ne soient conçues que pour satisfaire la consommation familiale de ménages de vieux.

D'autre part, beaucoup de Corses, sans quitter l'île, désertent leurs villages pour aller à la ville. On peut presque dire que les cités d'Ajaccio et de Bastia contiennent à elles seules la moitié de la population totale.

A tout cela, n'y a-t-il donc point de remèdes ? Ce n'est pas l'avis de M. Arrighi de Casanova. D'une part le problème de l'assainissement est désormais résolu. D'autre part, les « places » que l'on peut espérer trouver sur le continent ou dans les pays faisant partie de l'Union française, se font de plus en plus rares. Il faut que les enfants corses en soient bien convaincus. Les carrières libérales elles-mêmes sont partout encombrées. Il faut donc à tout prix « fournir sur place à une population qui reste prolifique l'emploi qu'elle peut de moins en moins chercher ailleurs. » Une Commission de modernisation créée en 1952 a fort bien dressé le bilan des déficiences et des possibilités de la Corse.

« L'avenir de la Corse, a-t-elle écrit, tient en grande partie dans ces deux mots : la forêt et la brebis. »

La forêt corse doit être développée, organisée, mise en valeur, exploitée à fond. Il y a là des perspectives du plus haut intérêt, mais il y faudra de l'action, de la propagande intelligente, de la continuité. De même pour la brebis. La Sardaigne exporte 30.000 tonnes de fromage par an et la Corse — trois fois plus petite il est vrai — n'en exporte que 1.800. A proportion, elle devrait arriver à 10.000. Enfin, si la Corse ne possède pas de grandes possibilités agricoles, elle a cependant beaucoup à faire pour se suffire au moins à elle-même, en fruits, légumes, huile et vin. Des travaux d'irrigation bien conduits doivent permettre l'exploitation de bien des terres actuellement en friche.

Mais pour aboutir, il est urgent d'opérer une « révolution psychologique » au sein de la population corse. Tous ceux qui en ont les moyens doivent y travailler, et c'est ce que nous venons de faire, ici même, dans la modeste mesure de nos moyens, à la suite du bel exposé de M. Arrighi de Casanova que nous ne saurions trop remercier de sa franchise et de sa lucidité.

IV

La Civilisation américaine d'aujourd'hui

L'Amérique est en voie d'évolution rapide. C'est un fait que constatent tous ceux qui la visitent et cherchent à la comprendre. M. J. Y. Calvez nous parle de ce délicat sujet, dans la *Revue de l'Action populaire* de juin 1956, sous le titre : « *La Civilisation américaine d'aujourd'hui* ». Tous ceux qui ont décrit l'Amérique de jadis, à commencer par Tocqueville et sans en excepter André Siegfried, ont donné l'impression d'un pays jeune, ardent, aventureux, mais qui, en vieillissant, ne pourrait faire autrement que de s'aligner plus ou moins sur l'Europe, dont il avait reçu les éléments de sa population, les fondements de sa religion, de sa morale, de son économie. Or, dit notre article,

« jeune ou vieille, peu importe, l'Amérique ne semble pas aujourd'hui sur une voie qui la conduirait aux mœurs européennes ou aux mœurs de quelque autre civilisation ancienne. »

Les dernières décades ont marqué le début du plus grand changement de caractère qu'ait connu le peuple américain depuis l'implantation coloniale.

« La civilisation américaine est en pleine transformation et les Américains commencent à en être conscients. »

Qu'était donc l'Américain d'hier ? Prenons les ouvrages de Tocqueville ou de Siegfried, c'est l'Amérique traditionnelle qu'ils nous décrivent. Un peuple de puritains, chassés d'Europe par l'intolérance religieuse, animés d'un intense individualisme non-conformiste, pénétrés de libéralisme économique, ennemis de toute intrusion de l'Etat dans leurs affaires, acceptant la concurrence la plus effrénée, refusant tout privilège de naissance et de fortune, et partant à la conquête de l'avenir avec une ardeur impétueuse que le succès, le plus souvent, venait couronner de la manière la plus éclatante. Veut-on une « image d'Epinal » à ce sujet : le jeune Américain débutant comme cireur de bottes et arrivant à la Présidence de la République, voilà l'idéal d'alors.

Cet américanisme-là n'a pas encore disparu entièrement, mais il se fait de plus en plus rare. Il a été battu terriblement en brèche par la grande crise économique de 1929-1932.

« L'Amérique s'est prise alors à douter d'elle-même, elle a été atteinte d'un scepticisme incompatible avec sa religion calviniste qui faisait du succès le symbole de l'élection divine. »

Sans doute, l'Amérique a surmonté la crise d'il y a 25 ans, mais elle n'est pas revenue purement et simplement à sa mentalité d'autrefois. Une nouvelle vague d'américanisme déferle, mais elle se distingue nettement de l'ancienne. Et comment ? Il existe actuellement un américanisme nouveau, une « *american way of life* », une manière américaine de comprendre la vie. Et l'on nous assure que « le trait principal de celle-ci, par opposition à l'Amérique traditionnelle, c'est *l'identification de l'individu et de la société.* » Seulement, attention ! L'individualisme américain d'autrefois a bien en partie disparu pour faire place à un besoin de vie en société, mais il ne s'agit à aucun degré de l'absorption de l'individu dans un parti, ni dans un Etat. Rien n'est plus antipathique à l'Américain que ce genre de socialisme.

« L'Américain est très souvent indifférent à l'Etat, il est encore plus indifférent à la politique, surtout étrangère. Il s'agit de la société non étatique, des « relations sociales », de la vie sociale, que chacun entretient sous l'inspiration d'une sorte de devoir sacré. »

Il semble que le *progrès technique* soit en grande partie responsable de cette sorte particulière de « socialisation » de l'individu. Ce *progrès technique* a été surtout de deux sortes :

— 1° *l'automobile*. Elle a pris un développement si prodigieux, en Amérique, que les mœurs en ont été changées. Il y a une voiture par trois habitants ; elle a créé une mobilité incroyable, en vertu de laquelle tout Américain est en contact avec toute l'Amérique. Elle a mis tout le monde sur les routes, conduit à la fluidité de la localisation du foyer, de l'emploi même.

Mais l'influence du 2e facteur : *la télévision* a peut-être été encore plus efficace. Elle est devenue générale, elle a créé un lien entre tous les Américains, où qu'ils soient, et les a mis dans le « social ». Tout les intéresse, de ce qui se passe dans la société. Ils veulent tout savoir, tout voir, tout entendre. Ils laissent entrer chez eux, par la télévision, tout ce qui se passe dans le reste de l'Amérique et, dans une certaine mesure, dans le reste du monde. La télévision procure un *contact immédiat* de l'individu avec tout le mouvement culturel ambiant. L'Américain n'a pas besoin de sortir de chez lui. L'automobile le lui permet, quand il en a le désir, mais la télévision assouvit sa passion de « socialité » à domicile. Il n'a qu'à tourner un bouton, pour être en pleine « socialité ». On s'est demandé parfois ce que pourraient être les résultats de la télévision, dans l'évolution de l'humanité. Il est peut-être dès maintenant possible de répondre à cette question, par l'exemple de l'Amérique.

Il serait faux de prétendre que l'automobile et la télévision expliquent tout, mais il est certain qu'elles ont contribué à développer des tendances qui existaient déjà dans le tempérament améri-

cain. Par la multiplicité des sectes et chapelles, l'Américain était l'homme des petits groupes, constitués grâce à des affinités de goûts, de croyances, de tendances. Mais de plus en plus, l'Américain « ne se soutient plus sans le support de la société ». Il lui faut, en dehors de la vie du foyer, la vie de son club, de son groupe, de son association. Les « réunions sociales » se multiplient à l'infini. Les « *parties* » de toutes espèces remplissent les soirées, surtout celles du vendredi et du samedi. L'Américain ne semble pleinement lui-même que dans son cercle social, dans les contacts qu'il prend régulièrement avec ses « pairs ». Sans doute, ces relations-là, en raison même de leur nombre et de leur fréquence, manquent de profondeur. Mais cette ouverture à tous, cette possibilité de parler à tous sont essentielles pour l'Américain :

« Chacun veut pouvoir appeler quelque personnage important que ce soit, même le Président, par son petit nom. Il serait blessé si on ne lui permettait pas d'en dire ce qui lui plaît, même des injures, soit en particulier, soit dans la presse. «

Quand un Américain prononce le nom de *Ike*, il lui semble qu'il se met de plain pied avec le premier citoyen de son pays. Et parce que la société américaine est devenue, en quelque sorte, le support de chaque Américain, chacun d'eux a l'impression d'une dilatation permanente de sa personnalité, par la grandeur même de la société à laquelle il appartient. Toute l'Amérique est incarnée en chaque Américain. L'Américain se sent déclassé, sans ressort, sans raison de vivre, dès qu'il n'est plus intégré dans la nation entière, par l'intermédiaire de son club, de son groupe, de sa chapelle particulière. C'est le drame des bas-fonds de New-York ou de Chicago. Dans ces bas-fonds vivent ceux qui sont « en marge », épaves d'une société qui rejette durement les non-adaptés ou les mal équilibrés. De là d'une part les gangsters, et d'autre part les fous, plus nombreux en Amérique, à proportion que partout ailleurs !

« Il y a ainsi, sur le territoire des Etats-Unis une masse d'hommes qui n'ont pu devenir Américains ou qui ont cessé de l'être et dès lors ne sont plus rien. »

Conclusion : « Peut-être... l'avenir de l'Europe est-il en partie dans la ligne de l'Amérique. » Et c'est ce qui fait pour nous l'intérêt extrême de cette évolution : elle nous dit jusqu'à un certain point ce que nous serons demain !

V
Le message ignatien et notre temps

L'un des problèmes de notre temps, et peut-être le plus important de tous — mais, à vrai dire, il en fut peut-être aussi de même en tous les temps — c'est celui de l'accord entre la contemplation et l'action. Quand nous pensons à l'Orient, devant nous se dresse parfois l'image d'une certaine somnolence, d'une nonchalance, d'une inaction qui chez les meilleurs se prend ou se donne pour de la contemplation. Et quand nous pensons à l'Occident, nous voyons se manifester un tumulte d'action et de réalisation, au sein duquel la contemplation lente et profonde semble perdre toutes ses possibilités. Si je comprends bien le magnifique article du P. J. Daniélou, dans les *Etudes* de juillet 1956, sous ce titre : « *Le Message ignatien et notre temps* », publié dans le cadre du centenaire de la mort du grand fondateur de la Compagnie de Jésus, ce serait surtout cet accord de l'action avec la contemplation que nous aurions à découvrir et à imiter en lui. Et s'il en est ainsi, il se pourrait bien qu'en Ignace de Loyola se résume le type le plus accompli de l'esprit occidental, défini comme nous l'avons vu plus haut : union de l'ascétique et de la mystique, de la vie active et de la vie contemplative, du raisonnement et de l'intuition.

Ce qui frappe d'abord dans Ignace, dès qu'il est devenu vraiment lui-même, à Manrèse, c'est la puissance de la certitude. Une foi invincible est née en lui. Elle est désormais, en son âme, une sorte de vision des choses. Entre le *réel* et les *apparences*, c'est-à-dire entre l'éternel et le transitoire, il a fait son choix.

« Les yeux de son esprit commencèrent à s'ouvrir, déclare le *Journal du Pèlerin* ; ce ne fut pas une vision, mais il comprit et connut beaucoup de choses, aussi bien les spirituelles que celles de la foi et de la science. Et cela dans une telle lumière qu'elles lui paraissaient toutes nouvelles. Quand il recueille toutes les choses qu'il a apprises durant sa vie et jusqu'à 62 ans passés et qu'il les réunit en une somme, il ne lui semble pas que cela atteigne à ce qu'il reçut en cette seule connaissance. »

A ce moment de sa vie donc, Ignace a embrassé le tout. Il a tout vu en Dieu. Il a saisi clairement ce qu'il appellera, dans les *Exercices*, le *Fondement*. Ce qui manque à trop d'hommes de notre temps, c'est justement cela : un *Fondement*, une vue pleine, puissante, intense, efficace, du grand Tout. Ignace leur apporte cette vue. Il a su remettre la vie et toute la création « dans l'axe de Dieu ». Et cet axe nous atteint par Jésus-Christ. Tout ce qu'on nomme « le sens de l'histoire » y aboutit et s'y résume. Quand on a osé nous dire que le sens de l'histoire aboutissait à Staline, quel monstrueux mensonge on jetait en pâture à l'humanité ! Non, l'histoire n'aboutit pas à de l'humain. Elle vient de Dieu selon Ignace et elle retourne à Dieu. Voilà au moins quelque chose qui est à notre dimension, qui nous agrandit, nous ennoblit, nous divinise, au lieu de nous rétrécir et de nous abrutir !

Mais l'amour de Dieu, chez Ignace, n'est pas seulement amour de complaisance et de contemplation, il est essentiellement *amour de service*, car il est zèle de la gloire de Dieu. Que « l'amour ne soit pas aimé », c'est l'unique scandale. Mais le message d'Ignace à notre temps est justement de nous faire « aimer l'amour ».

De quel amour s'agit-il ? Ici encore nous avons grand besoin d'entendre la voix d'Ignace. Il semble que, pour beaucoup de chrétiens, et peut-être même de certains prêtres, l'amour du prochain se ramène à des réalisations d'ordre matériel. L'amour du prochain ignatien — autant dire chrétien — est un amour spirituel, qui vient de l'Esprit et qui va à susciter l'Esprit. « Si l'amour de Dieu ne prend pas son parti que Dieu ne soit pas aimé, l'amour du prochain ne prend pas son parti que les hommes se perdent en s'éloignant de Dieu. » Ce qui l'étreint de pitié, c'est la grande misère

des âmes. A ses yeux, la misère spirituelle est bien plus grave que la misère corporelle, car elle porte sur les biens de l'éternité. Ignace croit à la mort spirituelle, à la perte des âmes, à l'enfer en un mot. Beaucoup de nos contemporains n'y croient plus, ou n'y croient plus comme ils devraient y croire. Il semble que le seul fait d'avoir vécu suffit à ouvrir le paradis, après la mort, ou, à défaut du paradis, d'assurer le repos du néant. Néant ou paradis, tels sont les options de beaucoup de nos contemporains, quand ils songent — ce qui est rare — à l'outre-tombe. Il n'en est pas ainsi, pour le vrai chrétien. On n'entre pas au paradis sans « violence ». Le Christ est bien mort pour tous, mais il faut s'approprier cette mort. Son « Précieux Sang » est une source illimitée de vie, mais il faut que notre foi, notre espérance, notre charité fassent tomber sur nous « telle goutte de sang » que Jésus a versée pour nous.

En conclusion, le P. Daniélou fait bien voir ce que notre temps a le plus besoin d'apprendre de S. Ignace, et c'est *l'amour des âmes.* Contemplation et action se rejoignent ici. Par la contemplation, nous apprenons avec Ignace à connaître le dessein de Dieu sur les âmes, l'amour infini de Dieu pour les âmes rachetées par le sang du Christ, la volonté du Christ de sauver les âmes, la nécessité d'un apostolat ayant pour but de faire connaître tout cela aux âmes et de les engager toutes — s'il se peut et autant qu'il se peut — dans la voie du salut.

Si Ignace, pour reprendre le débat des premières pages de cette Causerie, est une belle incarnation de l'esprit occidental, il refuse de se laisser enfermer dans les limites d'une civilisation, d'une époque, d'une race. Il est de l'essence de sa spiritualité d'être universelle, de ne se sentir étrangère à aucun des intérêts du Royaume de Dieu. A son école, on apprend la « catholicité ». « Ainsi Alphonse Rodriguez, le saint portier de Majorque, éprouvait-il dans son oraison le sentiment d'une présence de toutes les âmes. »

Justement à une époque comme la nôtre où, par la radio, le journal, le cinéma, la télévision, toutes les parties du monde se rapprochent, se rendent présentes les unes aux autres, notre religion doit prendre des dimensions nouvelles : celles qu'un Ignace inculquait, il y a quatre siècles, à ses fils, des dimensions planétaires.

Mais surtout, restons le plus possible sur le plan spirituel, qui est le seul durable, le seul pleinement réel. Hélas !

« Qui a pitié des âmes qui se perdent ? s'écrie douloureusement le P. Daniélou, au terme de son exposé. Obsédés par leurs besoins quotidiens, c'est à ce salut temporel que les hommes et même souvent les chrétiens pensent exclusivement. Et ils n'ont pas tort d'y penser. Mais d'y penser exclusivement. Car la misère spirituelle est pire. Mais ceci ils n'y pensent guère et c'est à peine s'ils y croient ! »

Ces lignes trahissent une indignation, et traduisent un appel. Le R. P. n'est pas de ceux qui admettent « une facile théologie du salut des infidèles, une présomptueuse assurance de l'impossibilité d'une damnation éternelle, une explication complaisante de l'irresponsabilité des pécheurs ». Tout cela, en effet, est bien loin de l'esprit d'un Ignace et aussi de l'esprit du Christ. Nous dirons donc avec le P. D. :

« N'est-ce pas un péché mortel contre la charité spirituelle que commet la chrétienté entière, quand elle accepte légèrement de voir des millions d'âmes, « créées à l'image de la Trinité et rachetées par le sang du Christ », rester ou s'enfoncer dans les ténèbres de l'athéisme, de l'idolâtrie ou de l'islamisme ? »

VI

Le Masque de fer

Le *Masque de fer* est une de ces énigmes historiques auxquelles on revient de temps à autre, sans doute pour s'informer de l'état de la question et savoir si quelque découverte n'a pas jeté dans cet inconnu un peu de lumière nouvelle. M. George Mongrédien, ayant publié un volume sur cette affaire, en donne un aperçu dans le n° 115 de la revue *Historia.* Il examine en particulier l'hypothèse qui retint très longtemps la faveur des romanciers et, à leur suite, de quelques historiens : celle qui faisait du Masque de fer un frère de Louis XIV.

C'est Voltaire qui ,le premier, lança cette conjecture. Il l'avait rapportée lui-même des traditions et légendes qui circulaient à la Bastille, car il fut deux fois l'hôte de la célèbre forteresse, du 16 mai 1717 au 14 avril 1718, puis du 17 au 26 avril 1726. C'est lui qui est responsable de ce qui bientôt commença à se dire du Masque de fer. Dès le 30 octobre 1738, il écrivait à l'abbé Dubos, en lui exposant les nombreux documents qu'il avait réunis pour écrire la vie de Louis XIV :

« Je suis assez instruit de l'aventure de *l'homme au masque de fer*, mort à la Bastille. J'ai parlé à des gens qui l'ont servi. »

Or, en 1751, il publiait en effet son *Siècle de Louis XIV*. Et au chap. XXV, on y lisait ces lignes :

« Quelques mois après la mort de ce ministre (Mazarin), il arriva un événement qui n'a point d'exemple : et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble.

Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait.

Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation.

Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui.

Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoi qu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin : sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de

sa voix, ne se plaignait jamais de son état et ne laissait point entrevoir ce qu'il pouvait être.

Cet inconnu mourut en 1703 et fut enterré la nuit à la paroisse St-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. »

Dans cette page, il n'est nulle part question de l'identité véritable du Masque de fer. Voltaire se bornait jusque-là à signaler le mystère. Dans les éditions subséquentes — celles que nous utilisons communément — il ajouta les lignes suivantes :

« Ce prisonnier l'était (considérable) sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presqu'au pied de la tour.

Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur :

— Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette ? Et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ?

Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue.

Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été vue de personne.

— Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire

Parmi les personnages qui ont eu une connaissance immédiate de ces faits, il y en a une très digne de foi et qui vit encore. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'*Homme au Masque de fer*. Chamillard lui répondit que c'était le secret de l'Etat et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin, il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais pas de fait ni plus extraordinaire, ni mieux constaté. »

Là non plus, Voltaire ne donne aucun nom, et ne formule aucune hypothèse. Mais il y a dans son exposé un certain nombre d'insinuations : 1° date de l'incarcération de l'inconnu : 1661, année de la mort de Mazarin, — 2° importance immense du personnage, — 3° goûts luxueux du prisonnier et égards dont on l'entoure, — 4° impossibilité de le regarder comme un personnage de l'étranger, et par suite nécessité de voir en lui un Français.

Or sur plusieurs points essentiels, nous savons que le récit de Voltaire est incomplet ou inexact. Il ne dit pas que le Masque de fer fut enfermé à Pignerol, avant de l'être à Sainte-Marguerite. Il situe la nomination de Saint-Mars à la Bastille en 1690, et cette nomination est de 1698. Il n'eut pas besoin d'aller prendre le prisonnier à Sainte-Marguerite, car il était alors gouverneur de cette prison. Enfin, jamais Louvois n'est allé dans cette île. Mais le plus fort de tout, c'est que c'est Voltaire qui a mis en circulation la fiction du *Masque de fer*, alors que le prisonnier avait un « masque de velours noir ». Le « goût du linge et des dentelles » est aussi une invention de Voltaire. Ce qui achève d'ôter toute autorité à son récit, c'est que la partie ajoutée à partir de 1752, au texte primitif de 1751, est purement et simplement copiée ou imitée d'un roman qui venait de paraître et qui a pour titre « *Mémoires sur l'Histoire de la Perse* ». C'est là qu'il a trouvé l'épisode du gouverneur servant le prisonnier à table, et l'histoire de l'assiette d'argent jetée par la fenêtre.

La curiosité publique en France fut vivement excitée par les révélations et insinuations de Voltaire. Il insista, il cita de prétendus témoins, il fit des suppositions adroites : ce ne pouvait être ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, héros de la Fronde, ni un confident de Fouquet. Et il concluait de nouveau :

« Qu'on songe qu'il ne disparut en ce temps-là aucun homme considérable. Il est donc clair que c'était un prisonnier de la plus grande importance, *dont la destinée avait toujours été secrète*. C'est tout ce qu'il est permis de conjecturer. »

Il laissait entendre ainsi qu'il s'agissait d'un personnage de premier ordre, *retiré de la circulation dès sa naissance*. Sur ces données de Voltaire, on jasait dans les salons. Tout le monde accordait qu'on ne pouvait écrire un nom, mais qu'il était facile de le deviner.

On trouve dans la *Correspondance de Grimm* et dans les lettres de Mme du Deffand à Walpole, en particulier, des allusions qui font bien voir qu'ils avaient compris. Voltaire, de temps à autre, discrètement et prudemment, revenait sur la question, notamment dans *Questions sur l'Encyclopédie* en 1770, puis en 1771, dans une *Addition de l'Editeur* qui est très probablement de lui aussi. Et dans ce dernier texte, enfin, le nom est donné :

« Le Masque de fer était sans doute un frère et un frère aîné de Louis XIV, dont la mère avait ce goût pour le linge fin sur lequel M. de Voltaire appuie. »

Et on crée de toutes pièces l'invention que voici : Anne d'Autriche se croyait incapable d'avoir des enfants. Elle aurait eu ce premier enfant hors mariage. Mazarin, aussitôt, aurait arrangé une partie au cours de laquelle le roi Louis XIII, qui ne partageait plus le lit de la reine depuis longtemps, n'aurait pu éviter de le faire. De cette rencontre, Louis XIV serait né, mais le premier enfant ne pouvait être avoué. C'était un bâtard de la reine ! On l'aurait donc fait élever en secret. Louis XIV n'aurait connu ce secret qu'à la mort de Mazarin. Ne pouvant ni reconnaître que sa mère avait eu un enfant hors mariage, ni voir en ce frère aîné l'héritier du trône, il aurait pris les moyens nécessaires pour assurer le repos de l'Etat et éviter le scandale. Le Masque aurait été indispensable en raison de la ressemblance étonnante du prisonnier avec sa mère et avec le roi. Or, tout cela est faux. Voltaire a monté habilement tout le scénario. Mais toujours malin et subtil, il avait trouvé moyen de laisser entendre que seul son « patriotisme » l'avait empêché de dire bien plus tôt tout ce qu'il savait au sujet du Masque de fer.

Après on ne compte plus les écrivains qui ont adopté la thèse qu'il avait inventée : celle d'un frère de Louis XIV, mais tantôt on a raconté qu'il s'agissait d'un bâtard de Buckingham, né en 1626, et élevé secrètement, tantôt un frère jumeau, né huit heures et demie après Louis XIV et tenu prudemment à l'écart, tantôt enfin, mais plus rarement,

d'un frère cadet du roi, mais bâtard de Mazarin. La conclusion de M. G. Mongrédien est que toute cette histoire doit son succès « à son caractère romanesque », en sorte que l'historien « ne saurait lui accorder la moindre foi ».

Ajoutons qu'une version toute différente fait du mystérieux prisonnier d'Etat un certain comte Mattioli, secrétaire de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue, arrêté pour espionnage.

VII

Où en est le pèlerinage d'Ars

Nous venons de parler de Voltaire et de signaler l'une de ses innombrables roueries. C'est pur hasard que nous soyons amené à parler maintenant du saint Curé d'Ars, dont, bien des fois, on a souligné la ressemblance physique avec lui et fait ressortir la totale opposition psychologique et morale avec le grand incrédule. Dans la revue illustrée, intitulée *Sanctuaires et Pèlerinages*, revue récente puisque le n° de juillet 1956, que nous allons citer, est le 5ᵉ de la série, c'est Mgr Fourrey, qui nous offre un vivant article sous ce titre : « *Un village dont les cinq parties du monde savent le nom : Ars* ».

Son Exc. Mgr Fourrey, évêque de Belley, n'oublie pas de nous dire, avant tout, qu'il est l'évêque à la fois du « patriarche de Ferney » et de l'humble Curé d'Ars. Il est aussi l'évêque ou plutôt le successeur de Jean-Pierre Camus, l'ami de saint François de Sales, et l'évêque de Brillat-Savarin, le roi de la gourmandise. De toute ces illustrations du diocèse de Belley, celle qui l'emporte et de très loin, c'est le Curé d'Ars.

« Ce fut, au XIXᵉ siècle, a écrit Barbey d'Aurevilly — à trois pas de Ferney et de Genève — un des spectacles que l'univers avait désappris depuis le Moyen Age ; car on avait bien vu, depuis le Moyen Age, des saints dont se détournait le monde, mais on n'avait pas vu de saints vers qui le monde eût gravité. »

Oui, le Curé d'Ars nous a fait retrouver le prestige unique de la sainteté. Ernest Hello a décrit avec enthousiasme cette extraordinaire attirance :

« Il est intéressant, écrivait-il, de voir les voitures et les chemins de fer s'ébranler pour conduire dans un village, dont personne ne savait la route, des hommes qui cherchent Dieu. Les administrations elles-mêmes se sont mises en branle, tant le fait matériel de la foule était évident et notoire. Et, au bout de cette route, jadis impraticable et vide, maintenant facile et remplie, la foule ne songeait même pas à chercher un paysage ou un musée, ou une pierre druidique, ou une antiquité, ou une curiosité quelconque. La foule cherchait Dieu, cette foule allait se confesser... Cette foule, si compacte, si continue, qu'il avait fallu relever pour elle la route ignorée d'un petit village, cette foule allait se confesser. Tous ces hommes du XIXᵉ siècle allaient attendre leur tour, pour s'agenouiller aux pieds d'un vieux prêtre, destitué de tous les attraits naturels, et quelquefois, ils attendaient plusieurs jours et plusieurs nuits ! Voilà le fait, il est patent, il est incontestable, les témoins sont là : les pèlerins racontent ; les registres des voitures publiques parleraient, à défaut des hommes. Voilà le fait. »

Un tel texte, cité par Mgr Fourrey, méritait d'être reproduit. Mais il y a quelque chose de plus extraordinaire, si possible : c'est que les foules continuent. Elles ne se sont plus arrêtées. On les voit s'entasser dans l'église, défiler devant les confessionnaux, assiéger la table de communion.

En 1872, Jean-Marie Vianney est proclamé Vénérable. En 1905, il est béatifié. Le jour même où cette béatification est célébrée à Ars, onze évêques sont réunis, avec environ 8.000 hommes, pour vénérer un humble Curé, béatifié par un ancien curé, le futur saint Pie X. Le 4 août suivant, seize évêques sont présents à Ars. Les statistiques des mois d'été signalent 120.000 pèlerins.

Un Congrès eucharistique, en 1911, attire à Ars 19 évêques et quelque 18.000 fidèles. Les fêtes de la canonisation, en 1925 : environ 20.000 pèlerins accourus de tous les pays du monde.

Bien loin de tomber en désuétude, le pèlerinage d'Ars ne cesse de s'accroître. Le nombre des pèlerins, pour l'année août 1953 - août 1954, approcha de 200.000. Ils furent véhiculés par 2.000 cars en environ 25.000 voitures particulières. Les pèlerinages — au total : 600 — venaient de l'étranger pour un chiffre de 175 : proportion des pèlerins français, 80 % ; allemands et autrichiens, 10 % ; suisses, 4 % ; belges, 1 % ; américains, 1 % ; italiens, 1,2 %.

Mais ce qu'il faut souligner aussi, c'est le nombre des prêtres qui viennent puiser auprès du saint d'Ars les inspirations utiles à leur sacerdoce. Lors du triduum de la béatification, en 1905, on compta, le dernier jour, 1000 prêtres. Pour celui de la Canonisation, en 1925, il y en eût 3.000. Au cours de l'année indiquée ci-dessus, 1953-54, on a vu passer à Ars 40 évêques et 6.000 prêtres. Sur ces derniers, un millier étaient des étrangers. Au mois de septembre 1955, les petits séminaristes de France vinrent au nombre de 1500 avec, à leur tête, 75 supérieurs et près de 300 professeurs.

Quelle différence, du simple point de vue humain, entre le petit Curé d'un inconnu village des Dombes et le « patriarche de Ferney », en ce qui concerne la gloire posthume ! De son vivant, Voltaire entendit un visiteur lui dire : « Je vous salue, lumière du monde ». Qui donc oserait saluer sa statue, à Ferney par les mêmes expressions ?

« C'est ici, écrit Mgr Fourrey, que le contraste entre le sort du Curé et celui du Patriarche se fait particulièrement sentir.

Si Voltaire n'est plus qu'un nom inscrit sur le socle d'une statue, Jean-Marie Vianney continue d'exercer sur les foules une puissance d'attraction qui brave le temps et l'oubli. Cent ans après la mort de son saint curé, Ars est un centre de pèlerinage qui, du bout du monde, attire des fidèles.

C'est que, si les curieux trouvent à Ferney le froid souvenir d'un mort, les chrétiens trouvent dans l'église et dans les lieux qu'a sanctifiés Jean-Marie Vianney la présence d'un vivant, en qui se reflète la vraie « Lumière du monde ».

VIII

Les reliques de S. Benoît

C'est encore d'un saint, et d'un très grand saint, que nous allons parler, mais qui remonte à 1300 ans avant le Curé d'Ars : *saint Benoît de Nurcie*.

On sait qu'il existe une grave controverse au sujet des reliques de S. Benoît. Ces reliques, assure-t-on, furent transférées, après des aventures assez extraordinaires, du Mont-Cassin au monastère de Fleury, qui prit peu après ce transferrt le

nom de St-Benoît-sur-Loire. Mais à partir du IX[e] siècle, les moines du Mont-Cassin réagirent en niant l'authenticité du transfert. Tout récemment, ils ont repris leur thèse traditionnelle. En France, on a voulu approfondir la question et, si possible, la trancher définitivement. Dans le *Bulletin de la Société médicale St-Luc - St-Côme - St-Damien*, en date du 4 avril 1956, le D[r] Lanos traite de la question. Sur l'initiative du R. P. Prieur de St-Benoît-sur-Loire, il a été fait, « sous l'autorité de S. Exc. Mgr d'Orléans », à Fleury, deux expertises, dont l'une était dirigée par le D[r] Beau, de Nancy, assisté du Professeur agrégé Delmas, de Paris, et l'autre par les D[rs] Barbet et Lanos, chirurgiens de St-Joseph, assistés des D[rs] Shalow et Velu, ce dernier radiologue.

Ces experts ont examiné non seulement les ossements conservés à Fleury, mais aussi en diverses abbayes, qui les avaient reçus de Fleury.

Conclusions de ces expertises :

— 1° Il s'agit du squelette d'un homme de 1 m. 64 ou 65, mort âgé de 70 à 75 ans, longtemps végétarien — en raison de l'état de ses molaires, — trapu et musclé. Ce squelette est incomplet, mais la partie manquante correspond exactement, d'après les trous constatés, à la partie possédée au Mont-Cassin.

— 2° L'ensemble des pièces examinées appartient manifestement au squelette de la même personne, pour les raisons suivantes : *a*) même coloration brunâtre ; *b*) même densité ; *c*) symétrie parfaite des pièces paires ; *d*) articulations des pièces voisines parfaitement congruentes ; *e*) proportions harmonieuses des pièces osseuses des différentes reliques.

Cette expertise a entraîné la conviction des Pères abbés et moines présents, parmi lesquels il faut signaler le R. P. Prieur de Buckfast (Angleterre) délégué par son abbé, et surtout celle d'un moine qui a publié son impression dans la revue *Maria Einsiedeln*, et qui avait été fortement impressionné par la thèse italienne.

« Nous n'avons pas encore de clarté absolue, écrit le prieur de Buckfast, ni de solution indiscutable. Il faut continuer à contrôler les documents historiques, spécialement les textes liturgiques ; qu'une argumentation indiscutable du point de vue chimique et physico-chimique vienne s'ajouter aux résultats acquis, il semble que la solution soit prochaine et, si tous les indices ne trompent, qu'elle se trouve à Saint-Benoît-sur-Loire. »

Les études vont donc continuer. Il conviendrait d'appliquer aux reliques examinées les méthodes de datation par les isotopes radio-actifs. Ces méthodes arrivent à une approximation évaluée à 100 ou 150 ans. Mais cette expertise n'est pas possible actuellement en France, faute d'outillage approprié. Il faudrait donc envoyer en Amérique une pièce importante de squelette. « On comprendra, note le *Bulletin* que nous citons, les hésitations graves et les objections. La décision reste naturellement à l'autorité ecclésiastique. »

La revue *Civitec*, en guise de conclusion, rappelle quelques faits concernant l'histoire de ce transfert, que nous avons résumée jadis, dans notre « Causerie » du 2 octobre 1952. Il nous suffira donc des principales indications :

Benoît, environ 40 jours après sainte Scolastique, sa sœur, meurt au Mont-Cassin, en 547. Il est enterré dans le même tombeau qu'elle. Une expertise des ossements de sainte Scolastique, faite tout récemment, est venue confirmer que ces reliques étaient bien celles d'une femme appartenant à la famille de S. Benoît. Les deux saints reposèrent au Mont-Cassin jusqu'à la destruction de ce monastère en 580 ou 581. Les moines s'étaient enfuis et ils vécurent à Rome jusqu'en 717. A cette date le moine Pétronax revint au Mont-Cassin et rebâtit le monastère, 136 ans après sa destruction. Dans l'intervalle, des moines français étaient venus fouiller en secret les ruines du Mont-Cassin et y avaient découvert le tombeau de S. Benoît. Ils emportèrent, par monts et par vaux, mais en évitant Rome, les deux corps en France, et les déposèrent solennellement à Fleury en 673, croit-on. Le corps de sainte Scolastique fut remis non sans hésitations aux moines du Mans, qui bâtirent un monastère de religieuses tout exprès pour le recevoir. L'abbaye de Fleury, enrichie d'une si précieuse relique, prenait bientôt le nom qu'elle a gardé de St-Benoît-sur-Loire et il se faisait là un concours continu de pèlerinages et de miracles.

Une fois le Mont-Cassin restauré, mais seulement après la mort de Pétronax, les moines d'Italie voulurent récupérer les reliques de leur fondateur. L'abbé Optatus fit même le voyage de France, pour cela. Rien ne put décider les moines de St-Benoît-sur Loire à rendre le précieux corps, ni les instances du pape Zacharie, vers 750, ni l'intervention de Carloman, frère de Pépin-le-Bref, en 755. Tout ce que les moines français consentirent, ce fut de céder au Mont-Cassin dse parcelles de reliques. Il n'y a donc et il ne peut y avoir au Mont-Cassin, quoi qu'en aient pensé récemment les moines de ce couvent, que des « fragments », qui furent cédés par l'abbé Médon, abbé de Fleury, au temps où l'abbé Optatus du Mont-Cassin fit le voyage de France, pour obtenir qu'on lui rendît le corps de S. Benoît, en 755.

Jusqu'à preuve du contraire, donc, la thèse des Cassiniens est irrecevable. Il reste acquis que le principal des reliques de S. Benoît sont encore à Fleury. Le récit de la translation des reliques du Mont-Cassin à Fleury remonte au VIII[e] siècle, c'est-à-dire à environ 100 ans après cette translation elle-même, dont le héros avait été saint Aigulphe, né à Blois vers 630, le même qui devint abbé de Lérins vers 675, deux ans après son exploit, et fut assassiné par ses propres moines, en 677.

Il est à souhaiter, conclut *Civitec*, que, confirmée par la science, la présence des précieuses reliques à St-Benoît-sur-Loire attire à ce haut-lieu de France les foules préoccupées du retour aux sources et de la réanimation chrétienne de notre pays. »

Notons que le cardinal Schuster, ancien abbé de l'abbaye cassinienne de St-Paul-hors-les-Murs à Rome, et archevêque de Milan, semble bien avoir été convaincu de la solidité de la thèse française, car il vint, en 1937, faire un pèlerinage à St-Benoît-sur-Loire, attestant par là-même la certitude historique qu'il croyait posséder en la matière.

Enfin, il est curieux d'observer qu'au temps même où l'on s'intéresse si vivement aux reliques de

S. Benoît, un intérêt du même ordre vient de s'attacher à la découverte très probable des reliques de S. Quenin — *Quinidius* — patron de Vaison-la-Romaine, décédé dans cette ville en 578, 31 ans après la mort de S. Benoît. Et l'éclat des fêtes qui se sont déroulées en juin 1956, à Vaison, à l'occasion du centenaire de la consécration épiscopale de S. Quenin a bien montrer que les foules d'aujourd'hui sont loin d'être insensibles à ces souvenirs pourtant si lointains. Que ce soit à Ars, que ce soit à St-Benoît-sur-Loire, au Mont-Cassin, ou à Vaison-la-Romaine, la trace d'un saint est toujours capable d'émouvoir et de faire réfléchir. C'est un signe que l'esprit de foi n'est pas en train — fort heureusement — de disparaître de notre terre !

IX

Aux origines de la vie

Un savant français, M. Albert Ducrocq, vient de publier aux éditions Julliard, un livre intitulé *Logique de la Vie.* Il reprend lui-même certaines hypothèses émises dans son livre, en un article de la revue *Science et Avenir* de juin 1956, sous le titre suivant : « *Où la Cybernétique renouvelle le problème de l'origine de la Vie.* »

Il se place au temps où la période astrale de la planète Terre vient de finir — il y a peut-être un milliard et demi d'années. La planète est sans vie. Elle comprend un bloc solidifié, un milieu fluide d'océans, et une atmosphère. La masse des continents est un magma complexe où sont mélangés tous les types d'atomes existant dans l'univers. Mais le milieu fluide et l'atmosphère ne comprennent, eux, que quatre éléments fondamentaux : hydrogène, carbone, azote, oxygène. Ces éléments se combinent en général deux à deux, pour former de l'eau, de l'ammoniac, du méthane, etc. Le « décor logique » au départ est donc le suivant : masse solide complexe dans une enveloppe fluide essentiellement composée d'eau, d'ammoniac et de méthane.

Mais cet ensemble est soumis à des actions puissantes venant de l'extérieur. MM. Dauvillier et Desguins ont surtout mis l'accent sur : 1° la lumière du Soleil, et 2° l'électricité atmosphérique. Il est sûr que, dans les premiers âges de la planète, le rayonnement ultra-violet de très courte longueur d'onde arrivait à la surface de la Terre avec plus d'intensité qu'aujourd'hui. Or, ce rayonnement aboutit à des actions chimiques puissantes. Il est capable de dissocier les particules d'eau, de méthane et d'ammoniac, pour en faire d'autres structures plus complexes. Tout le problème est de savoir si cette action va se diriger vers la vie.

De quoi sont donc faits les éléments qui composent un être vivant ? Tout manuel de biologie indique deux sortes de substances nouvelles, deux séries très variées : les sucres ou *glucides,* et les graisses ou *lipides.* Il y en a toute une variété dans la nature, entrant en composition des êtres vivants. Et ce sont des corps ternaires, comprenant du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène. Mais glucides et lipides ne sont que le « combustible » de la machine vivante. Toute vie en effet, on le sait depuis Lavoisier, est une « combustion ». Pour former l'être vivant, il faut en outre des substances plus nobles constituant la machinerie de la vie, et ce sont les *protéines,* qui comportent toujours *au moins* — mais non exclusivement — les quatre éléments signalés plus haut : carbone, azote, oxygène et hydrogène.

Depuis un demi-siècle environ on a travaillé à réaliser des glucides et des lipides, et l'on y est parvenu. Mais ce n'est que tout récemment que l'on a pu obtenir des molécules de protéine. Le biologiste américain Miller construisit, en 1953, un appareil permettant la circulation d'un fluide en circuit fermé, dans un ballon de 5 litres. Le ballon fut rempli d'un mélange gazeux de méthane, ammoniac et hydrogène, dans des proportions et à la pression correspondant à ce que l'on croit avoir été l'atmosphère terrestre primitive. On lâcha sur ce ballon des étincelles disruptives, grâce à des électrodes en tungstène, à la manière des étincelles produites par les bougies d'automobile. L'appareil fonctionna sans arrêt durant une semaine. L'analyse du résultat révéla alors quelque chose de sensationnel : des composés organiques avaient été synthétisés, représentant une masse de l'ordre d'un gramme, et parmi ces composés les acides aminés tenaient la première place. Plus d'une dizaine de ces acides purent être identifiés par chromatographie. Les plus notables étaient le glycocolle et l'ananine. On poursuivit donc les expériences, en modifiant les électrodes et le condensateur. On obtint bientôt de l'acide formique, à côté des acides acétique, propionique, glycolique et lactique.

C'est à la suite de ces découvertes que la revue américaine *Life* (n° du 21 septembre 1953) pouvait écrire ces lignes que nous citions dans notre « Causerie » du 5 novembre suivant :

> « Il est théoriquement possible qu'à une date très éloignée... certains composés organiques aient été synthétisés, au sein des océans chauds, par radiation solaire, par décharge électrique ou par des agents catalytiques inconnus, de manière à engendrer une molécule complexe, apparentée en sa structure aux molécules de protéine, qui forment le soubassement de toute vie, et capable de se diviser en molécules semblables à elle-même. »

Et cette divisibilité aurait été tout simplement le germe de la vie !... Mais jusqu'ici, ce n'est encore, si l'on peut dire, qu'une vue de l'esprit. On a réussi à fabriquer des *acides aminés* de diverses compositions, et avec eux des « chaînes » plus ou moins longues. Mais il ne s'agit toujours que de « produits chimiques » susceptibles d'être employés par la vie mais qui ne sont pas encore de la vie. Sans doute, des milliards de combinaisons sont déjà possibles. Mais il fallait choisir ! L'auteur de l'article dit fort bien :

« Un problème « finaliste » va certainement se poser ». Si nous comprenons bien, il veut dire que « la nature a bien fait les choses » — c'est son mot — parce qu'*elle voulait quelque chose* et qu'elle l'a réussi. Ici, entre les mécanistes et les finalistes, le conflit est entier. La vie a-t-elle été voulue, cherchée, réalisée ? Ou bien est-elle le fruit des combinaisons aveugles ?

Notre auteur semble chercher un compromis entre ces deux thèses. Pour lui, certes, la vie n'a pu résulter que d'un choix, mais ce choix même était inscrit dans ce qu'il appelle « le pouvoir

d'asservissement » des chaînes d'acides aminés. Mais il a bien conscience qu'il fait appel ici à un pouvoir mystérieux, car il parle de « molécules aux pouvoirs magiques ». Ces molécules placées dans un certain substrat l'asserviront en construisant à partir de ce milieu des molécules semblables à elles-mêmes. Elles seront donc auto-reproductrices. La molécule auto-reproductrice doit être contenue dans ce qu'on nomme le *gène*, c'est-à-dire dans les constituants des *chromosomes* qui sont les facteurs de l'hérédité. On sait depuis peu que le *gène* porteur d'un caractère héréditaire, n'est autre chose qu'une molécule d'acide *désoxyribonucléique* [1].

Arrêtons ici cette analyse. L'unique problème pour nous, pour le grand public, est toujours le même : *allons-nous faire la synthèse de la vie ?* Déjà l'on a reproduit un *virus*. On fabrique des *vitamines* et des *enzymes*. On « tourne autour du pot », pour ainsi dire. Mais pour les initiés, « il y a autant de chemin entre la nucléoprotéine et la cellule qu'il y en aura entre celle-ci et l'homme. »

Or, sommes-nous en mesure de faire une cellule vivante ? Notre article pose la question. L'auteur rappelle les débats passionnants qui mirent aux prises en 1859 Pasteur et Pouchet, et qui se terminèrent en 1877 par la victoire totale de Pasteur. Selon lui, la « génération spontanée » est chose impossible. Espérer créer la vie en mettant en présence les composés à base de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, qui en sont le substrat chimique, est une illusion qui prête à sourire.

« Illusion du même ordre, écrit M. Ducrocq, que celle de celui qui, après avoir analysé la composition chimique d'une montre et avoir fondu un mélange ayant cette composition, espérerait avoir une chance de voir ce mélange se refroidir en donnant naissance à toutes les pièces de la montre. Ou encore on évoquerait l'explosion d'une bombe atomique sur une mine métallique transformant celle-ci en une centrale électrique ; cette probabilité est pratiquement nulle... »

Nous le croyons sans peine. Cela n'empêche pas les savants de travailler d'arrache-pied dans le sens de la vie. Pour eux, actuellement, il s'agit de réaliser d'une part la synthèse totale de l'acide nucléique, d'autre part celle de la protéine, pour voir si la réunion des deux éléments donnera encore naissance à un virus qui, cette fois, aura été complètement construit à partir d'une matière inorganique. On se livre à des études approfondies sur la structure de la protéine. Elle semble se révéler semblable à celui d'un mélange de tryptophane, de tyrosine, de cystéine et de phényalanine. Mais nous restons bien loin du but à atteindre : l'identité de la composition de la protéine et sa réalisation en laboratoire.

« Il serait téméraire, conclut notre article, d'émettre un pronostic sur le temps qui pourra être nécessaire pour réaliser la synthèse intégrale de la vie ; il n'est pas simple, en effet, de vouloir refaire au laboratoire une œuvre que la nature a mis des millions et des millions d'années à élaborer. Mais il nous apparaît hors de doute qu'une telle expérience se place dans le cadre logique des progrès de la biologie et que son verdict soit positif, c'est-à-dire que nous devons *a priori* croire en une synthèse possible de la vie, *du moins sous cette forme ultra-élémentaire.* »

C'est nous qui soulignons cette fin de phrase, car il y a loin de cette « forme ultra-élémentaire », si on l'obtient jamais, à la prodigieuse richesse, variété et beauté qu'offrent à nos yeux les règnes végétal et animal, pour ne rien dire de l'homme à l'âme immatérielle et immortelle : le mystère de la vie demeure.

X

La Birmanie

La revue *Science et Vie* de juin 1956 nous donne ce qu'elle appelle « un extraordinaire reportage en couleur sur la Birmanie ». L'auteur en est Vitold de Golish.

Il assure que le peuple birman est « le plus religieux de la terre ». La Birmanie en effet est, selon lui, « le pays des temples en or, des rubis, du jade et de la guerre civile ». Ce dernier trait ne donne pas une très haute idée de l'influence apaisante de la religion dans les esprits. La Birmanie compte un grand nombre de bandits qui mettent en coupe réglée les voyageurs des autobus. En revanche, il y a des princes qui se font chasseurs de bandits et dont les revenus viennent uniquement de ce métier. Quand les bandits manquent, ces princes se rabattent, eux aussi, sur les voyageurs. Il n'y a pas d'armée, il n'y a pas de service obligatoire. Mais tout Birman doit faire une « période » chez les moines. Ce séjour ne peut pas être inférieur à une semaine.

« Un demi-million de moines environ vivent en permanence en Birmanie, c'est-à-dire qu'il y a un moine sur 16 pratiquants de la religion bouddhique. »

Ces moines mendient de porte en porte, tous les matins, leur bol de riz quotidien.

Sans la semi-anarchie qui règne dans le pays, la Birmanie serait l'un des plus riches de la terre. Il possède en effet le monopole de fait du bois de teck, bois imputrescible, inattaquable aux termites et, pour cette raison, très recherché. Chaque arbre de teck est propriété nationale. Celui qui en a un dans son jardin ne peut ni le toucher, ni le vendre sans permission. Les arbres abattus sont rassemblés et transportés jusqu'aux fleuves par une armée d'éléphants, qui comptait 10.000 têtes avant 1939 et n'en compte plus que 5.000.

Une autre richesse de la Birmanie, c'est son riz. Sur 1000 habitants, 700 travaillent dans les rizières. Avant 1939, la Birmanie exportait 3 millions de tonnes de riz. Les dévastations de la guerre ont fait tomber ce chiffre à 2 millions. La Birmanie échange son riz contre des machines et de l'outillage, et c'est vers la Russie qu'elle s'est tournée pour cela, ne pouvant mieux faire.

Après le riz, le sésame, dont le fruit produit une huile douce, presque inodore, rancissant difficilement et dont on se sert, hélas ! parfois, pour falsifier, chez nous, l'huile d'olive.

Autre production toute différente : le rubis.

« A Mogok, à 100 km au nord de Mandalay, on vend des rubis au marché parmi les salades et les poissons salés. J'ai vu, à côté d'un paysan qui étalait ses légumes, un prospecteur proposer ses rubis à l'état brut.

[1] Voilà un de ces mots, familiers à la chimie organique, mais qu'il n'est pas facile de prononcer en courant.

Il y a bien des mines de rubis dans le monde, mais la couleur unique « sang de pigeon » du rubis birman le place au premier rang. Sa valeur vient après celle du diamant. »

Dans cette région de Mogok, on extrait chaque année environ 500.000 carats — soit 100 kilos — de rubis. Les Hindous sont les plus grands acheteurs. Le prix de la pierre augmente avec sa grosseur. Un rubis taillé vaut le double d'un rubis brut. Par exemple, un rubis pur d'un carat — soit 1/5e de gramme — vaut, brut, 50.000 francs français. Le même taillé, en vaut 100.000. Mais un rubis dépassant 5 carats peut valoir 500.000 francs au carat, en raison de l'extrême rareté des rubis de grosse taille.

Depuis 1947, date de l'indépendance de la Birmanie, les mines de rubis appartiennent à l'Etat, qui ne délivre de licence de prospection qu'aux Birmans. Parfois, en cherchant des rubis on trouve « les plus beaux saphirs du monde ». La plupart des joyaux qui constituent les trésors princiers dans le monde viennent de Birmanie. Ainsi « le Prince noir », splendide rubis de 5 centimètres de diamètre, fut successivement propriété des rois de Grenade, puis de Castille, et enfin d'Angleterre. Il a sa place aujourd'hui sur le devant de la couronne d'Elisabeth II.

La Birmanie est très riche en *jade* ou pierre verte. La poudre de jade, mêlée à des épices, se boit, en Chine et au Thibet, comme un « elixir de longue vie ». Les jades de Birmanie oscillent du vert olive au gris bleu. En outre, la Birmanie fournit des lapislazuli, des topazes, des grenats, et possède des mines d'or et d'argent. On y trouve tous les métaux rares nécessaires à l'industrie moderne, et notamment le wolfram et le tungstène, probablement aussi le radium et l'uranium, mais insuffisamment prospectés encore. Avant son indépendance, la Birmanie exploitait 5.000 puits de pétrole et vendait pour 10 milliards de francs de produits pétroliers. Mais les compagnies exploitantes, découragées par les exigences du nouvel Etat indépendant, n'ont pas entretenu leurs établissements, si bien que le pays ne peut même plus suffire actuellement à ses propres besoins.

Les Birmans n'en ont cure. C'est un peuple qui vit de peu, qui aime les distractions au point que chaque village a sa troupe théâtrale, et qui se moque de la prospérité économique. Partout, le soir, les riches citoyens, comme jadis, dans Rome, offrent gratuitement à leurs compatriotes, des représentations théâtrales interminables, qui durent jusqu'au matin. Les acteurs sont extrêmement populaires et très bien payés — ils reçoivent, assure-t-on, des cachets dignes d'Hollywood —. Le spectacle comporte des danses, des pièces à caractère religieux, des pantomines burlesques d'une loufoquerie irrésistible. Toute la population est là : assis sur des nattes, hommes, femmes, enfants, fument d'énormes cigares, qui atteignent 40 cm de long et 5 cm de diamètre, et qu'on se passe, dans la même famille, de bouche en bouche. Les danses et les ballets, de nature religieuse, sont aussi très lascifs ! Mais en raison des traînes des robes, ces danses sont très difficiles à exécuter.

La population de 16 millions d'habitants n'est pas seulement bouddhique. Elle comprend, pour moitié, d'étranges tribus montagnardes, restées tout à fait primitives ; certaines de ces tribus, en des régions inexplorées, aux confins de l'Inde, du Tibet et de la Birmanie — tels les Nagas, chasseurs de têtes — pratiquent encore les sacrifices humains.

Il existe au sein de ces tribus animistes, des fêtes orgiaques, au cours desquelles on boit beaucoup ; après quoi les bandes de jeunes gens poursuivent les femmes et les jeunes filles. Sur les bords de l'Iraouaddi, l'auteur du reportage a vu Pagan, la ville au 5.000 pagodes. C'est un centre de pèlerinage. Les fidèles couvrent les pagodes de feuilles d'or et le toit de certaines d'entre elles supporte des tonnes du précieux métal. La religion nationale de la Birmanie est le pur bouddhisme, et le moyen le plus sûr d'acquérir des mérites est de bâtir et d'orner les pagodes.

Chose étrange, ce peuple très gai et d'une extrême gentillesse, tombe parfois, sans raison apparente, dans des crises de fureur et de cruauté épouvantables. En 1947, le gouvernement du général Aung-Sam devenu impopulaire fut abattu à la mitraillette, au cours d'une réunion du cabinet. Après le massacre, le président actuel du Conseil, U Nu, prit le pouvoir. Très pieux bouddhique, il se proclama socialiste. Mais il a surtout travaillé au renouveau bouddhique. De 1951 à 1956, il a convoqué à Rangoon un synode mondial bouddhique, où les bouddhistes du monde entier sont en train d'adapter leurs Saints Livres aux exigences du monde actuel [1].

XI

Hommage au R. P. Cadière

En ouvrant le *Bulletin de la Société des Missions étrangères* de juin 1956, nous n'allons pas tellement nous éloigner de la Birmanie. Une bonne partie de ce numéro est consacrée à la mémoire du *R. P. Cadière.*

Ce vaillant missionnaire est mort à Hué, le 6 juillet 1955, à l'âge de 86 ans. On lui a rendu un solennel hommage, à l'Institut catholique de Paris, le 16 janvier 1956. Au cours de la séance, on a rappelé l'œuvre du grand disparu, dans les termes mêmes qu'il employait, en 1942, lors du cinquantenaire de son arrivée en Indo-Chine :

« J'ai compris, disait-il, les Annamites, parce que j'ai étudié ce qui les concerne. J'ai étudié leur langue, dès mon arrivée ici, et je continue à le faire... J'ai étudié leurs croyances, leurs pratiques religieuses, leurs mœurs, leurs coutumes... J'ai étudié leur histoire... Ayant étudié et compris les Annamites, je les ai aimés. Je les ai aimés à cause de leur belle intelligence, de leur vivacité d'esprit... Je les ai aimés à cause de leurs vertus morales... Je les ai aimés à cause de leur caractère... Je les ai aimés enfin à cause de leurs malheurs. »

Ainsi parle un vrai missionnaire du Christ. Ce sont de tels hommes qui ont fait avancer la science de l'homme, de ses traditions régionales, et des diverses religions du monde. Le R. P. Cadière arriva en Annam en 1892. Il a raconté ses débuts, ses déboires, ses progrès dans la connaissance du pays, en une série d'articles publiés dans la revue

[1] Voir dans *Missionnaires d'Asie* (juillet-août 1956, p. 105-111) le compte rendu du Congr. Eucharistique de Bangkok et l'attitude très favorable de M. U Nu. Sur la Birmanie, lire *Au Pays des Pagodes*, revue mensuelle du Vic. Apost. de Bangkok (M. E. de Paris).

Indochine, à Hanoï, de 1942 à 1944, sous le titre : « *Souvenirs d'un vieil annamitisant*.

Il y expose comment il en était venu non seulement à parler annamite, mais à *penser annamite*. Rien n'égale le soin et la minutie avec lesquels le P. Cadière a approfondi la langue annamite. Qu'il suffise de dire qu'il n'a pas écrit moins de 350 pages sur la seule lettre « *v* », dans un livre intitulé : *Monographie de la semi-voyelle labiale en annamite et en sino-annamite* (1908-1910). On a aussi de lui une *Phonétique annamite* (1902) et une *Monographie de* « a », *voyelle finale non accentuée en annamite et sino-annamite* (1904).

Mais il a surtout travaillé à créer l'histoire du Vietnam. Il lui a donné une base solide par sa *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam*, publiée en 1904 avec Paul Pelliot. L'année suivante, il donnait un *Tableau chronologique des dynasties annamites*, qui fut souvent utilisé et pillé, sans être cité.

L'œuvre la plus importante du P. Cadière fut, toutefois, de caractère religieux et sociologique. En 1915, il publia une *Anthropologie populaire annamite*. Puis de 1918 à 1920, un vaste mémoire intitulé *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*. Il y traite du culte des arbres, des pierres, des bornes, des obstacles magiques, des pierres de conjuration et des talismans - obstacles.

Il a repris et complété jusqu'au bout ses recherches dans ce domaine, et la Société de Géographie de Hanoï a entrepris de publier le tout, en trois volumes, sous le titre général : *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites*. Le premier volume parut, en pleine guerre, à la fin de 1944. Le second vient d'être publié par l'Ecole française d'Extrême-Orient et il contient les principaux Mémoires du P. Cadière. Un troisième volume est prévu qui couronnera l'édifice.

Ce qui intéressera sans doute le plus nos lecteurs, ce sont les conclusions du P. Cadière, au terme de ses réflexions sur la religion des Vietnamiens.

— « Je suis convaincu, dit-il en substance, que le peuple annamite est profondément religieux, que ses croyances sont pures, et que, peut - être, lorsqu'il a recours au Ciel, lorsqu'il sacrifie au Ciel, il s'adresse au même Etre tout-puissant que j'adore moi-même en le nommant Dieu, et qu'il a conservé ainsi, au fond de sa conscience, cette étincelle de religion naturelle que le Créateur dépose dans l'âme de tout être raisonnable.

— « La vraie religion des Annamites, dit-il encore, est le culte des Esprits. Cette religion n'a pas d'histoire, car elle date des origines mêmes de la race... Les Esprits sont partout. Ils volent, rapides dans les airs et arrivent avec le vent. Ils s'avancent par les chemins ou descendent le cours des fleuves. Ils se cachent au fond des eaux, dans les gouffres dangereux aussi bien que dans les mares les plus tranquilles. Ils affectionnent les cols de la chaîne annamitique et l'ombre meurtrière de la forêt. Les pics élevés, les rochers qui barrent les fleuves, une simple pierre peuvent les abriter. Les arbres touffus leur donnent asile, et certains animaux possèdent ou peuvent acquérir leurs vertus. »

Qu'on ne soit pas surpris de l'opposition apparente entre ces deux citations. L'adoration du Ciel en effet, c'est du monothéisme, et le culte des Esprits peut passer pour du polythéisme. Mais dans la plupart des religions très anciennes, on retrouve la même opposition entre la foi en un seul Dieu Créateur souverain, et le culte rendu aux Esprits plus proches de nous et omniprésents. En tout cas, on peut être sûr, que le P. Cadière était en mesure de mettre, derrière chaque mot de son exposé de la religion des Esprits en Annam, toute une série de faits, observés et notés par lui.

Relevons encore du même Père ce parallèle entre les paysans vietnamiens et les paysans français :

— « Etant fils de paysan, dit-il, et ayant passé ma vie en Annam au milieu de paysans, j'ai pu me rendre compte que le paysan français et le paysan annamite se ressemblent étrangement : ici comme là-bas, petites idées de la vie journalière, des champs, du marché, des repas quotidiens, du village, mais ici comme là-bas, grands sentiments, amour profond de la famille, secours et entr'aide mutuels, ténacité au travail, résignation dans leur vie pauvre, dans leur vie dure de chaque jour. »

Une telle œuvre, conclut M. Georges Coedès, dans l'éloge qu'il faisait à l'Institut catholique de Paris, du R. P. Cadière, « n'est-elle pas le meilleur démenti que l'on puisse opposer à ceux qui ont inventé l'abominable expression d' « agression cultuelle », pour qualifier l'activité des missionnaires catholiques de leur pays ? »

Non, le P. Cadière n'a rien méconnu, rien méprisé de l'héritage national du Vietnam et c'est l'hommage que tint à lui rendre, au nom de la famille impériale, un grand Vietnamien, M. Nguyen Tien Lang.

« Une des grandes joies de ma vie, disait-il, aura été d'avoir participé aux côtés de celui que nos grands aînés et nous-mêmes appelions le Co'Ca — le « prêtre frère aîné » — aux réunions et aux travaux de l'*Association des Amis du Vieux Hué*... »

Puissent tous nos missionnaires mériter ce titre émouvant de « *Prêtre frère aîné* » !

L. CRISTIANI.

JURISPRUDENCE

De grandes méconnues :

LES ASSOCIATIONS DIOCÉSAINES

Les Associations diocésaines sont les associations créées en conformité des lois des 1er juillet 1901, 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907, pour subvenir, sous l'autorité de l'évêque, aux frais et à l'entretien du culte, mais sans s'immiscer dans son exercice.

Elles ont été constituées à la suite de longues négociations entre le gouvernement français et le Saint-Siège après que l'encyclique *Maximam gravissimamque*, du 18 janvier 1924, eut autorisé et exhorté les évêques à en faire l'essai.

Au point de vue juridique, les associations diocésaines sont des associations cultuelles. Mais il ne peut en exister qu'une seule par diocèse. L'évêque

en est le président et les statuts ont été établis sur le modèle type accepté par le Saint-Siège en suite des échanges de vues avec le gouvernement et de l'avis du Conseil d'Etat du 13 décembre 1923.

L'association diocésaine constitue un être moral, elle a la personnalité juridique, mais sa capacité, bien qu'étendue par la loi du 25 décembre 1942 en ce qui concerne les dons et legs, se trouve limitée par application des principes généraux sur la spécialité des associations en ce qui concerne son objet et, d'autre part, en ce qui concerne la nature des biens pouvant être possédés.

But et objets

Il importe de rappeler les textes mêmes des statuts types des associations diocésaines qui précisent leur but et leurs objets possibles :

Article 2. — L'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Le fonctionnement de l'association sera donc réglé par les présents statuts et en conformité avec les lois canoniques.

En cas de difficulté, le président de l'association aura soin d'en informer le Saint-Siège.

Article 3. — Par application de l'article 2 ci-dessus, l'association se propose, en particulier, les objets suivants :

1° L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse.

2° L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes.

3° Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédications et aux salaires des employés de l'église.

4° L'acquisition ou la location et administration temporelle du Grand Séminaire, des Petits Séminaires et de leurs annexes.

L'exercice public du culte reste donc complètement en dehors des attributions de la diocésaine. C'est là une différence fondamentale avec les associations cultuelles prévues par le législateur de 1905 et condamnées par les encycliques *Vehementer nos* du 11 février 1906 et *Gravissimo officii* du 10 août 1906, en raison du danger schismatique dont était menacée la France par la constitution de 30 à 40.000 associations cultuelles qui, notamment, méconnaissaient totalement les principes de la constitution hiérarchique de l'Eglise.

L'Association diocésaine ne peut posséder et gérer que des biens à destination cultuelle

Cette expression devant être entendue, du reste, dans un sens large.

Aussi est-il interdit à l'association de s'occuper d'œuvres scolaires ou charitables, de posséder des biens dans ce but ou d'affecter des ressources à cet objet.

Aussi, pour ne citer que quelques exemples, une association diocésaine ne pourra créer une école primaire ou un cours d'apprentissage ou encore une maison de repos pour les dames âgées de tel ou tel quartier ou du diocèse, ou verser des fonds à une œuvre de relèvement de la jeunesse.

Mais l'Association diocésaine pourra posséder et administrer une maison recevant les prêtres âgés ou infirmes, les Grands et les Petits Séminaires du diocèse, etc., parce que cela rentre dans les buts par elle poursuivis et prévus par ses statuts.

L'Association diocésaine peut recevoir des dons et des legs, et cela à un taux extrêmement avantageux : 2 %.

Depuis la loi du 25 décembre 1942 (*J. O.* du 2 janvier 1943), l'Association diocésaine peut recevoir une donation ou un legs, ce qui lui était interdit jusqu'alors.

L'article 1er du texte précité, dont nous rappelons le texte trop souvent ignoré, stipule :

« Les associations cultuelles pourront recevoir, dans les conditions déterminées par les articles 5, 7 et 8 de la loi du 4 février 1901 - 18 juillet 1941 relative à la tutelle administrative en matière de dons et legs, les libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou cultuelles. »

Ces libéralités entre vifs ou testamentaires bénéficient au point de vue fiscal du taux réduit, actuellement fixé à 2 % par la loi du 14 avril 1952, ce qui, on le voit, est très intéressant.

Mais l'Association diocésaine doit provoquer et obtenir l'autorisation administrative d'accepter

L'autorisation d'accepter un don ou un legs, qui est nécessaire, est donnée tantôt par un arrêté préfectoral, tantôt par décret conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1901 sur la tutelle administrative, modifiée à plusieurs reprises depuis et en dernier lieu par le décret du 20 mai 1955 (*J. O.* 22 mai 1955) dont l'article 3 contient les dispositions suivantes :

« L'acceptation des libéralités consenties aux établissements ecclésiastiques ou religieux légalement reconnus ou dûment autorisés... sont autorisées par le préfet du département où est leur siège quand la valeur de la libéralité à recevoir... est inférieure ou égale à cinq millions de francs.

L'autorisation est donnée par décret en Conseil d'Etat quand la valeur de la libéralité à recevoir... dépasse cinq millions. »

En cas de contestation de la part des familles des donateurs ou testateurs, il faut, quel que soit le montant du don ou du legs, un décret en Conseil d'Etat.

Les autorisations sont données relativement assez rapidement par les préfectures. Elles le sont moins quand il faut un décret en Conseil d'Etat.

C'est l'association diocésaine qui se charge des formalités nécessaires pour obtenir l'autorisation et les donateurs ou testateurs ou leurs héritiers n'ont ni à s'en occuper ni à s'en préoccuper.

Le don ou le legs ne doit pas être fait avec une affectation ne rentrant pas dans la spécialité des diocésaines.

Ainsi un legs fait par une personne à l'association diocésaine pour qu'elle crée un centre d'enseignement ménager, ou un ouvroir de vieilles dames, ou un hôpital, serait nul comme ne rentrant pas dans les buts pouvant être poursuivis par l'association diocésaine. Par contre une personne

pourra donner ou léguer un immeuble par exemple pour servir de cure ou de presbytère, pour recevoir les prêtres âgés ou infirmes, pour acheter un terrain pour construire une église, une somme d'argent pour l'acquisition, l'entretien d'un Séminaire, pour augmenter le traitement ou la retraite des ecclésiastiques, etc...

Ce ne sont là encore que quelques exemples. Beaucoup d'autres pourraient être donnés.

Quand la personne n'a pas d'idée bien arrêtée, le plus simple est qu'elle ne précise pas l'affectation de sa libéralité. L'évêque et le Conseil de l'Association pourront ainsi l'affecter aux besoins les plus urgents.

Mais si elle entend que son don ou legs serve à tel but déterminé, elle peut naturellement l'indiquer mais doit seulement veiller à ce que le but rentre bien dans la spécialité de la diocésaine.

Quelques formules de testaments

Nous ne parlerons dans ce paragraphe que des libéralités faites par testament, la rédaction des donations, faites du vivant des personnes, incombant aux notaires.

Les testaments peuvent être olographes, authentiques ou mystiques. Ces deux derniers étant faits avec le concours de notaires, il n'en sera point question ici. Rappelons seulement que le testament olographe doit être entièrement écrit de la main du testateur, être daté et signé par lui. Il peut être écrit sur une feuille de papier timbré ou non timbré, sur un cahier, sur un registre comme sur une feuille volante, à l'encre (de préférence) comme au crayon, mais non à la machine à écrire. Il n'est point nécessaire qu'il soit enregistré.

Voici quelques formules très simples pouvant être employées :

« *J'institue l'Association Diocésaine* de Lyon (ou de Paris ou de Viviers ou de X...) *dont le siège social* est à Lyon, 1, place de Fourvière — (naturellement s'il s'agit d'une autre association diocésaine, et si l'on ne connaît pas ou si l'on n'est point sûr de cette adresse, il n'y a qu'à ne point la préciser, cette indication n'étant point indispensable) — *ma légataire universelle pour l'aider à poursuivre ses buts.* »

Ou encore :

« Je lègue tels biens ou telles valeurs ou telles sommes à l'Association diocésaine du diocèse de X... pour les buts qui sont ceux de cette Association. »

Ou :

« Je charge mes héritiers ou légataires universels de remettre à l'Association diocésaine de X... dans les six mois (ou l'année ou tout autre délai) qui suivront mon décès, ou tout au moins aussitôt que possible après ma mort, une somme de X. francs nette et franche de tous droits, frais et charges quelconques. Ce legs ne devra pas être capitalisé mais utilisé immédiatement pour les besoins courants de l'Association et ses buts. »

Ou :

« Je lègue à l'Association diocésaine de X... une somme de X. francs qui lui sera payée aussitôt que possible après mon décès, franche et quitte de tous droits, taxes et frais quelconques pour être employée (là le testateur peut indiquer une ou plusieurs affectations ; il pourra mentionner ces dernières suivant ses préférences ; nous ne mettons ci-dessous que quelques exemples) :

— à l'achat du terrain et à la construction de l'église et du presbytère de la nouvelle paroisse de...

— aux réparations et à l'achèvement de l'église de...

— au fonctionnement de la maison de repos ou de retraite des prêtres du diocèse ;

— à la formation dans les Séminaires des candidats pauvres à la fonction de ministre du culte catholique, etc.».

Ces différentes formules peuvent être combinées, allongées ou au besoin simplifiées.

Serait, par exemple, valable, — sous réserve qu'elle soit entièrement écrite de la main du testateur, datée et signée par lui, — la simple formule suivante :

« Je laisse toute ma fortune à l'association diocésaine de X... » .

Il est possible de donner ou léguer tous biens à l'Association diocésaine. Cette dernière, si l'immeuble légué par exemple ne peut être utilisé pour les buts qu'elle est en droit de poursuivre, aliénera cet immeuble et aura la possibilité d'employer l'argent à l'un des objets de sa spécialité.

Notons qu'il y a intérêt le plus souvent à prévoir un légataire de remplacement pour le cas où, pour une raison quelconque, le légataire institué devrait refuser ou ne pourrait accepter ou encore se verrait refuser par l'administration l'autorisation d'accepter le legs. Aussi le rédacteur du testament peut-il employer une formule comme celle-ci :

« J'institue pour légataire universelle l'Association diocésaine de Lyon (ou de X.) et à son défaut X., ou encore à son défaut Y. » (bien veiller à ce que ce soit une congrégation autorisée ou une association reconnue d'utilité publique capables de recevoir).

Rappelons que c'est le dernier testament en date qui est le seul valable.

Le testateur peut écrire à la fin de son testament : « Je révoque tous testaments antérieurs ».

En conclusion et en résumé

Il convient de rappeler :

— que l'Association diocésaine est légalement capable de recevoir des dons et des legs ; qu'on peut donner ou léguer toute sa fortune ou une partie seulement, soit un ou plusieurs immeubles, soit des titres, soit des meubles, soit une somme d'argent, etc... ;

— qu'il n'y a pour l'Association diocésaine, qui s'occupera elle-même des formalités d'autorisation, qu'un impôt actuellement de 2 % à payer sur la valeur du don ou du legs.

Mais il importe également de veiller soit à ce que la donation ou le legs ne précise point l'affectation de la libéralité, soit à ce que la libéralité reste bien dans les objets poursuivis par l'Association diocésaine si cette destination est indiquée.

Faisons donc profiter prêtres de notre diocèse, Grands et Petits Séminaires, maisons de repos de notre clergé, paroisses nouvelles qui se créent, églises qui se construisent, etc... des possibilités mises à notre disposition.

José RIVET
Docteur en Droit, Avocat
Professeur à la Faculté Catholique de Droit de Lyon.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 31 julii 1956
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)